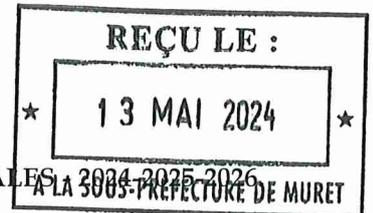


MAIRIE  
DU  
FOUSSERET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 mai 2024



DOSSIER N° 2024-29 : MAINTENANCE ANNUELLE DES ARCHIVES COMMUNALES 2024-2025-2026

L'an deux mille vingt-quatre, le six mai, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-neuf avril, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19	VOTANTS : 19
<b>PRESENTS : 14</b>	MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - Mme BENAZET Nadine - M. BOULINEAU Christophe - Mme CAPOUL Sabine - M. DAURE Nicolas - Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - MM. FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - Mme LAFARGUE Claudine - M. MARTINIE Laurent - Mme PERONNET Odile - M. VILLEMUR Frédéric.
<b>ABSENTS : 05</b>	M. BELMONTE José ayant donné procuration à M. MARTINIE L. M. BOST Romain ayant donné procuration à M. BAÑULS C. M. LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à Mme DROCOURT A. Mme NAUSSAC Frédérique ayant donné procuration à Mme DUTREICH N. Mme TORILLON Martine ayant donné procuration à Mme BENAZET N.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PERONNET Odile.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune du Fousseret après avoir réalisée une prestation de traitement de l'arriéré de son fonds d'archives, avec la société ARCHIBALD ARCHIVES, souhaite souscrire à l'option maintenance annuelle.

Cette option permet la pérennisation de la gestion du fonds d'archives incluant : le tri, le classement, la mise à jour des inventaires, la rédaction des bordereaux d'élimination et leur validation ainsi que la mise en place dans les salles d'archives et la cotation définitive.

L'option de maintenance annuelle se base sur un forfait de 15 ml par an, pour un prix unitaire de 1 200.00 € HT - 1 440.00 € TTC, pour les années 2024 à 2026. Au-delà, chaque mètre linéaire serait facturé 65 € HT.

Une option est proposée pour la destruction des archives éliminables dont le prix est de 30.00 € HT / ml.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : de souscrire à l'offre ferme « maintenance annuelle » au prix de 1 200.00 € HT - 1 440.00 € TTC, pour les années 2024- 2025 et 2026, auprès de ARCHIBALD ARCHIVES.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

ARTICLE 3 : de transmettre la présente délibération à Monsieur Le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.



Le Fousseret, le 07 mai 2024.

Le Maire,

Pierre LAGARRIGUE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 - Téléphone : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>